

COMPTE RENDU

COMITE DE PILOTAGE : REFORME SCOLAIRE

Mardi 30 janvier 2018

Présents : selon la constitution du comité de pilotage

- 2 représentants parents d'élèves maternelles élus : Stéphanie BOURREAU et Françoise DELANOË
- 2 représentants parents d'élèves élémentaires élus : Arnaud CLECH et Audrey CRESEVEUR
- Les 2 directrices des écoles : Anne JORAND et Sophie SPOLMAYEUR
- 1 enseignant monolingue de classe maternelle : Rozenn LE ROLLAND-PADEL
- 1 enseignant bilingue de classe maternelle : Morgane LE BIHANNIC
- 1 enseignant monolingue de classe élémentaire : Sylvie L'HEVEDER
- 1 enseignant bilingue de classe élémentaire : Marie GUENEGOU
- 2 ATSEM : Joël FOURNIS et Anne-Yvonne JAOUAN
- 2 représentants du restaurant scolaire : Françoise LUCAS
- La directrice des Accueils Périscolaires : Catherine DANIEL
- Le responsable sur service enfance jeunesse : Benoît BILLAUD
- La conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires : Aurore BEYOU-FOURNIS
- Le maire : Aurore FOURNIS et Monsieur Christian JEFFROY

Mme Hélène SAUGEZ était présente en tant que Directrice Générale des Services

Excusée :

- Madame Dominique CUDENNEC pour le restaurant scolaire

Objet de la réunion : Les rythmes scolaires détaillés sur 4 jours dans les écoles du Penker de Plestin les Grèves à partir de la rentrée 2018/2019.

Un tour de table est réalisé en début de séance afin que chacun puisse se présenter. De nouveaux représentants font leur apparition. Il est donc de coutume de comprendre le rôle de chacun dans cette assemblée.

Monsieur le maire précise en introduction que cette réunion sert à valider le retour des rythmes scolaires à 4 jours. L'objectif des échanges du jour est d'arrêter des horaires cohérents tenant compte des négociations faites, de l'harmonisation des 2 écoles, sans oublier l'intérêt de l'enfant. Le service enfance jeunesse doit constituer un dossier qui doit être envoyé à l'inspection académique pour le 2 février 2018, soit dans 3 jours.

Avant de rentrer dans le débat, Monsieur le maire demande si on peut valider collectivement le compte rendu du comité de pilotage du mardi 9 janvier 2018.

Les enseignantes en élémentaires souhaitent que certaines modifications soient apportées.

- 1- Rajouter « à l'issue de ce tour de table, Mme Le Guennec excuse l'absence de Mme le Bihannic qui est en arrêt et précise que c'est pour cette raison qu'une enseignante d'élémentaire supplémentaire est présente, afin que le nombre d'enseignants soit bien respecté. »
- 2- Indiquer : « L'équipe enseignante qui ne remet pas en cause la qualité des TAP, suggère que ces activités soient proposées en fin de journée, sur les temps de garderie. Cela permettrait aux élèves de bien dissocier le temps scolaire du temps périscolaire. »
- 3- Insérer : « Les enseignantes ne s'opposent pas à un allongement de la pause méridienne à condition qu'il soit bénéfique : 2 services en élémentaire et un taux d'encadrement suffisant afin que les enfants jouent et se détendent en petits groupes. Ces conditions sont nécessaires pour un enseignement efficace l'après-midi »

Le groupe présent valide les modifications et donc le dernier compte rendu.

Le maire rappelle que le dernier compte rendu du 9 janvier fait état de la prise de décision collégiale d'un rallongement du temps méridien à hauteur d'1h45 au moins en élémentaire. Il souhaite, pour des raisons d'efficacité, que les décisions prises soient maintenues au maximum.

Monsieur Clech indique que les représentants de parents d'élèves maternelles et élémentaires se sont retrouvés ensemble afin de tenter d'élaborer un projet cohérent. Il propose de le présenter. Avant, il souligne que la majorité du groupe de parents a regretté qu'ils n'aient pas été consultés pour le retour 4 jours. S'ils avaient la possibilité de se prononcer aujourd'hui, ils choisiraient la 3^{ème} solution présentant un rythme 4.5 jours sans TAP.

Le maire répond que ça a été lourdement proposé aux parents présents. Ils ont pris la décision et la responsabilité de voter au nom des parents d'élèves en comité de pilotage. Refaire le débat aujourd'hui paraît impossible.

Monsieur Clech émet la proposition des représentants de parents pour le retour à 4 jours en rappelant qu'ils ont visé avant tout l'intérêt des enfants :

Maternelle

- ♦ 8h40 - 11h45 temps de classe
- ♦ 11h55 - 13h20 temps méridien
- ♦ 13h30 - 16h25 temps de classe

Elémentaire :

- ♦ 8h30 - 12h00 temps de classe
- ♦ 12h00 - 14h00 temps méridien
- ♦ 14h00 - 16h30 temps de classe

Monsieur Clech argumente ces choix en stipulant qu'ils ont cherché à favoriser des matinées étendues pour améliorer les apprentissages. Concernant le temps méridien les parents proposent de faire manger les CP avec les maternelles afin d'avoir des effectifs plus équilibrés à la cantine et dans la cour. Les CE/CM iraient manger vers 12h50. Ils auraient un temps de récréation raccourci après le repas. Le temps avant le repas pourrait être éventuellement utilisé pour faire des activités périscolaires

Benoît BILLAUD rappelle qu'avec une formule d'activité sur le temps méridien, on ne pourra pas demander la même qualité qu'en TAP. Cela nécessiterait de recruter beaucoup d'animateurs pour encadrer des groupes de 14 enfants comme aujourd'hui. Il y a plus d'enfants sur le temps méridien qu'à chaque séance de TAP. C'est pour cette raison que la collectivité avait décidé de différencier les temps de TAP par âge. C'était avant tout pour accueillir moins d'enfants en même temps. De plus, le temps est relativement court, il serait donc bien difficile de répartir les enfants de bonne manière. On leur demanderait une nouvelle fois de se dépêcher. L'option prise par le service enfance jeunesse sur ce temps méridien est d'accompagner l'enfant sur les jeux qu'il souhaite faire de manière relativement autonome. Il convient pour cela d'ouvrir les espaces et que l'enfant se détende au gré de son humeur. Il faut qu'il ait la possibilité d'accéder à des jeux calmes ou sportifs ou même de s'asseoir et d'être tranquille. Cela n'empêchera pas, si les effectifs d'animateurs le permettent, de proposer des temps d'animation pour ceux qui le désirent. Par exemple, les animateurs pourraient proposer régulièrement un moment de relaxation ou d'ouvrir une salle selon la proposition des enfants. Il faut axer ce temps sur la proposition des enfants. Il doit devenir acteur de ce temps qui doit rester libre. Le Service enfance jeunesse a fait l'acquisition de nombreux jeux qui pourraient être utilisés de manière autonome dans un cadre sécurisé.

Les enseignants questionnent aussi l'assemblée sur l'intérêt des 2 heures s'il n'y a pas d'activité ?

Benoît BILLAUD rappelle que le service enfance jeunesse aura de toute manière le devoir de s'adapter. Il a prouvé qu'il en avait les capacités. Pour autant, une durée d'1h45 serait convenable pour sur un temps méridien. De toute manière la négociation a déjà eu lieu. Il est nécessaire de conserver ce qui a été décidé.

Madame Lucas estime que sur le papier, la proposition demande d'organiser 3 services. Dans l'immédiat, les contraintes temps et d'organisation font que cela paraît difficilement envisageable pour l'équipe du restaurant scolaire. Il va y avoir des entrées et des sorties d'enfant de manière incessante. Cela va amener du bruit et du froid.

Sophie Spolmayeur demande pourquoi on ne resterait pas à ce qui avait été dit la dernière fois.

Benoît BILLAUD renchérit en suggérant de partir sur ce qui est déjà prédéfini en maternelle et d'adapter l'élémentaire en conséquence selon les différentes exigences.

Après débat, le comité de pilotage a défini le schéma suivant :

Maternelle

- ♦ 8h45 - 11h45 temps de classe
- ♦ 11h45 - 13h15 temps méridien
- ♦ 13h15 - 16h15 temps de classe

Elémentaire :

- ♦ 8h35 - 12h05 temps de classe
- ♦ 12h05 – 13h50 temps méridien *
- ♦ 13h50 - 16h20 temps de classe

Les argumentations sur les différentes modifications apportées par ce comité de pilotage :

- Faire un lien entre la rentrée des classes au collège et en primaire. Il paraît nécessaire de commencer plus tôt.
- Décaler la rentrée des classes en élémentaire et en maternelle pour amener les parents de maternelle à arriver à l'heure dans les 2 écoles.
- Aménager un temps scolaire de 3 heures avec une fin de matinée à 11h45 en maternelle pour que les enfants soient à table à midi.
- organiser un temps méridien plus court en maternelle. Pas de nécessité de faire durer ce temps puisque l'école a des objectifs de socialisation et organise plus de temps libres avec les petits.
- Le comité de pilotage maintient la décision d'avoir 1h45 de temps méridien en élémentaire.
- Conserver une matinée longue en élémentaire pour favoriser les apprentissages le matin.
- Permettre une fin de cours en maternelle plus tôt qu'en élémentaire afin de laisser le temps aux parents de récupérer leurs enfants facilement.

Madame Guenegou évoque la possibilité d'avoir une garderie gratuite pour 10 minutes.

Benoît BILLAUD répond qu'il faudra en effet échanger sur ce point même s'il ne perçoit pas trop le besoin d'organiser un temps spécifique pour 10 minutes. La mairie devra en effet statuer sur ce sujet qui questionne surtout en matière de responsabilité.

Les ATSEM mettent en lumière qu'il faudra repenser à l'organisation des siestes et les mises en repos des enfants.

Le maire conclut que chaque service doit maintenant travailler en relation avec ce nouveau schéma scolaire et réfléchir de manière concrète à l'organisation de la rentrée scolaire 2018/2019.

Le prochain comité de pilotage est prévu le mardi 17 avril 2018 18h à la mairie.